

INTERVENTION DE RAYNALD TANTER

Vice-président en charge du logement

Séance plénière du Conseil général du Finistère du 23 juin 2011

Rapport « Se loger »

Seul le prononcé fait foi

Le rapport présenté à l'Assemblée est un rapport d'étape sur la mise en œuvre en 2011 de l'ambition forte « Se loger ». Deux points méritent une attention plus particulière : le financement de nouveaux logements sociaux en 2011 et le fichier commun de la demande.

Pour 2011, les objectifs de l'Etat pour la région Bretagne en matière de logement social s'élèvent à 3580 logements pour 11 M€ de financement seulement, soit 1 000 logements et 5 M€ de moins que les demandes des territoires bretons. Par conséquent, les objectifs que l'Etat délègue au Conseil général du Finistère comme à l'ensemble des délégataires sont inférieurs aux projets initiaux des territoires.

Le rapport propose à l'Assemblée de consacrer les interventions financières du Conseil général aux objectifs délégués par l'Etat sur son territoire de délégation mais aussi sur ceux de Morlaix communauté et de Brest métropole océane. Il n'appartient pas au Conseil général de se substituer à l'Etat.

L'objectif que l'Etat délègue au Conseil général s'élève ainsi à 510 logements sociaux au lieu des 673 logements retenus par l'Assemblée départementale en janvier. La liste des logements à financer en 2011 doit donc être révisée. Des concertations ont eu lieu avec les organismes HLM qui se sont rapprochés des EPCI pour mettre à jour la liste des nouveaux logements sociaux à financer en 2011. La commission permanente sera saisie d'une nouvelle liste de 510 logements sociaux, correspondant strictement à l'objectif délégué et prenant en compte les priorités et les engagements du Conseil général.

La décision de financer et construire de nouveaux logements doit être mieux rapprochée des besoins. Les travaux de l'observatoire de l'habitat en Finistère ont montré que les délais de réponse aux demandes de logement sont très inégaux selon les territoires. Les contacts réguliers avec les organismes HLM et les EPCI montrent aussi qu'il existe parfois des écarts importants entre la volonté de construire et la réalité des besoins. Avec le fichier commun de la demande, nous disposerons d'un outil pour affiner cette première approche et mieux connaître les demandes exprimées par les Finistériens. A l'avenir, le Conseil général s'appuiera sur cette connaissance pour décider de la programmation des logements sociaux.

Le fichier commun deviendra complètement opérationnel à compter du 1er juillet, date à laquelle tous les organismes HLM se sont engagés à l'utiliser. L'association départementale des organismes HLM a mené un important travail pour arriver à ce résultat qu'il convient de saluer et qui simplifiera les démarches des Finistériens.

Aussi le rapport propose à l'Assemblée d'inscrire les crédits nécessaires et de déléguer le soin à la commission permanente d'approuver la convention à intervenir.